

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR L'INSTALLATION D'AGRICULTEURS OU LA CONSOLIDATION D'EXPLOITATION AGRICOLE
DANS LE CADRE DE LA REFORME FONCIERE ET CESSION DE BIENS FONCIERS**

-=-=-=-=-

La SAFER de GUADELOUPE porte à la connaissance du public qu'elle envisage d'attribuer les biens désignés ci-après :

➤ **BIEN FONCIER RURAL EN PLEINE PROPRIETE :**

Commune de CAPESTERRE-DE-MARIE-GALANTE :

*Lieu-dit « Botreau » - référence cadastrale AL 148 – surface de 4 ha 63 a 37 ca environ – PLU : N/A – parcelle libre destinée à la préservation de l'environnement

Commune de PETIT-BOURG :

*Lieu-dit « Arnouville » - référence cadastrale AC 2070 – surface de 38 a 26 ca environ – PLU : Ap/N – parcelle occupée

Commune de PORT-LOUIS :

*Lieu-dit « Goguette » - référence cadastrale AR 595 – surface de 67 a 73 ca environ – PLU : A – parcelle libre

Commune de ANSE-BERTRAND :

*Lieu-dit « Beauvalon » - référence cadastrale AK 306 – surface de 8 ha 39 a 92 ca environ – PLU : A2 – parcelle libre destinée à la préservation de l'environnement

*Lieu-dit « Beauvalon » - référence cadastrale AK 308 – surface de 7 ha 96 a 09 ca environ – PLU : A2 – parcelle libre destinée à la préservation de l'environnement

*Lieu-dit « Coquenda » - référence cadastrale AY 132 – surface de 98 a 00 ca environ – PLU : A2 – parcelle occupée

*Lieu-dit « Coquenda » - références cadastrales AY 137 – surface de 2 ha 20 a 10 ca environ (parcelle occupée), AY 138 – surface de 3 ha 79 a 60 ca environ, AY 139 – surface de 62 a 55 ca environ, AY 140 – surface de 1 ha 10 a 25 ca environ (parcelle occupée), AY 141 – surface de 53 a 90 ca environ (surface totale de 8 ha 26 a 60 ca) - PLU : A2 – parcelles libres destinées à la préservation de l'environnement [Cession en une seule unité foncière]

➤ **AUTRES BIENS FONCIERS EN PLEINE PROPRIETE :**

Commune de SAINTE-ROSE :

* Lieu-dit « Conodor » - référence cadastrale AZ 374 - surface de 17 a 21 ca environ – PLU : UG/N – parcelle occupée bâtie

* Lieu-dit « Cité Cadet » - référence cadastrale BD 367 - surface de 5 a 07 ca environ – PLU : UG/N – parcelle libre

* Lieu-dit « Rue Saint Félix Vaire » - référence cadastrale BI 78 - surface de 6 a 75 ca environ – PLU : UG – parcelle libre

* Lieu-dit « Rue Saint Félix Vaire » - référence cadastrale BI 79 - surface de 7 a 44 ca environ – PLU : UG – parcelle libre

* Lieu-dit « Rue des Maisons Neuves » - référence cadastrale BI 82 - surface de 10 a 96 ca environ – PLU : UG – parcelle occupée bâtie

* Lieu-dit « Rue Saint Félix Vaire » - référence cadastrale BI 244 - surface de 15 a 37 ca environ – PLU : UG – parcelle libre

* Lieu-dit « Morne Zizi » - référence cadastrale BI 361 - surface de 10 a 54 ca environ – PLU : UG – parcelle libre

Commune de PETIT-BOURG :

* Lieu-dit « Fontarabie » - référence cadastrale AD 1722 - surface de 26 a 36 ca environ – PLU : N /UPS – parcelle occupée bâtie

* Lieu-dit « Perou Mont Lézarde » - référence cadastrale AH 269 - surface de 19 a 65 ca environ – PLU : A – parcelle occupée bâtie (1 a 18 ca de servitude comprise)

Commune de BAIE-MAHAULT :

*Lieu-dit « Fond Budan » - référence cadastrale BE 838 - surface de 10 a 50 ca environ – PLU : 1AUb – parcelle libre (2 a 27 ca de servitude comprise)

*Lieu-dit « Les Fonds de Bragelone » - référence cadastrale BO 331 - surface de 54 ca environ – PLU : UD – parcelle occupée

Commune de LES ABYMES :

* Lieu-dit « Double » - référence cadastrale AI 524 – surface de 10 a 33 ca environ - PLU : 1AU - parcelle libre

* Lieu-dit « Les Quatre Chemins » - référence cadastrale BH 852 – surface de 12 a 43 ca environ - PLU : 2N/UB - parcelle libre bâtie (présence d'un bâtiment vétuste)

Commune de MORNE-A-L'EAU :

* Lieu-dit « Labuthie » - référence cadastrale BT 328 - surface de 4 a 43 ca environ – PLU : UG – parcelle libre

* Lieu-dit « Labuthie » - référence cadastrale BT 340 - surface de 1 a 76 ca environ – PLU : UG – parcelle occupée bâtie

* Lieu-dit « Labuthie » - référence cadastrale BV 371 - surface de 19 a 86 ca environ – PLU : A – parcelle occupée bâtie

* Lieu-dit « Labuthie » - référence cadastrale BV 372 - surface de 22 a 20 ca environ – PLU : A – parcelle occupée bâtie

* Lieu-dit « Labuthie » - référence cadastrale BV 439 - surface de 6 a 50 ca environ – PLU : UG – parcelle libre bâtie

* Lieu-dit « Labuthie » - référence cadastrale BV 442 - surface de 6 a 50 ca environ – PLU : UG – parcelle occupée bâtie

* Lieu-dit « Labuthie » - référence cadastrale BV 446 - surface de 12 a 56 ca environ – PLU : A/UG – parcelle libre bâtie

Commune de LE MOULE :

* Lieu-dit « Acomat » - référence cadastrale AK 947 - surface de 20 a 00 ca environ – PLU : UGn/A – parcelle libre

Commune de PETIT-CANAL :

* Lieu-dit « Chemin des Agriculteurs » - référence cadastrale AB 342 - surface de 11 a 40 ca environ – PLU : U2 – parcelle libre

* Lieu-dit « Allée des Poiriers » - référence cadastrale AE 306 - surface de 10 a 00 ca environ – PLU : AU2 – parcelle libre

* Lieu-dit « BD Dumaine Delisle » - référence cadastrale BD 360 - surface de 13 a 99 ca environ – PLU : AU2 – parcelle occupée bâtie

Commune de PORT-LOUIS :

- * Lieu-dit « Beauplan » - référence cadastrale AK 787 - surface de 10 a 07 ca environ – PLU : UDa – parcelle libre
- * Lieu-dit « Paul Aubin » - référence cadastrale AR 588 - surface de 10 a 00 ca environ – PLU : UD/A – parcelle libre

Commune de ANSE-BERTRAND :

- * Lieu-dit « Portlands » - références cadastrales AE 86 - surface de 70 a 00 ca environ, AE 87 – surface de 19 ha 42 a 50 ca environ, AE 88 - surface de 1 ha 31 a 50 ca environ (surface totale de 21 ha 44 a 00 ca) – PLU : A2 – parcelles occupées bâties [Cession en une seule unité foncière]
- * Lieu-dit « Fond Rose » - référence cadastrale AK 693 - surface de 12 a 60 ca environ – PLU : U2 – parcelle libre

Les fiches de candidature peuvent être retirées directement à la SAFER de Guadeloupe ou téléchargées sur le site www.safer-guadeloupe.com.

Les candidatures doivent être déposées **au plus tard le lundi 21 septembre 2026. Seules les candidatures avec des dossiers COMPLETS seront acceptées :**

1) Pour les biens fonciers agricoles : Une fiche de candidature remplie et signée accompagnée des documents annexes demandés et un chèque de banque de 20% du montant de la vente. (Appel à la SAFER pour connaître la valeur du terrain)

2) Pour les autres biens fonciers : Une fiche de candidature remplie et signée accompagnée des documents annexes demandés. Une TVA de 8,50% du prix de vente est appliquée



Le montant des frais de notaire n'est **pas inclus** dans les acquisitions

Lors du dépôt de toutes candidatures, il est exigé que le candidat fournisse une attestation stipulant que la parcelle a bien fait l'objet d'une visite par ses soins. Sans confirmation de la visite, les dossiers de candidatures ne seront pas pris en considération.

Les personnes souhaitant candidater doivent déposer leur dossier soit directement à la SAFER ou par courrier au plus tard le **vendredi 21 septembre 2026** (cachet de la poste faisant foi) à SAFER DE GUADELOUPE - Immeuble Patio de Houelbourg - Z.I. de JARRY - B.P. n° 2063 - 97192 JARRY CEDEX.

Cet avis peut être consulté sur le site de la Préfecture de Guadeloupe : <http://www.guadeloupe.gouv.fr> du quotidien local **FRANCES-ANTILLES** et également sur le site de la SAFER <https://saferguadeloupe.com/appel-a-projet-ou-candidature/>.

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats

Pour la SAFER,
Le Président Directeur Général